

ner que le Parlement ou tout autre corps législatif dans le monde, même composé de génies comme les deux chefs pensent qu'ils le sont, puisse résoudre en quinze jours un problème qui déconcerte les hommes d'Etat et les économistes de la plupart des pays du monde. Ce problème est devenu de plus en plus ardu au cours des dernières années, surtout depuis la guerre. Grâce à la guerre, aux folies de la guerre, aux fausses solutions et aux erreurs qui ont suivi la guerre, nous voilà en face d'un problème qu'on ne résoudra qu'avec le temps. Non, monsieur l'Orateur, je ne puis croire en l'habileté des Canadiens au point de penser que nous pouvons résoudre cette question en quinze jours. Il y faudra beaucoup de peine et de soin. Pour accomplir la tâche avec intelligence et efficacité, il faut s'y mettre sérieusement et dans le calme. Je ne pense pas qu'il serve à grand'chose de hâter les choses, pour la solution d'un problème quelconque, et en particulier pour celui-là. Le premier ministre sait que cela est impossible. Va sans dire, il doit faire honneur à certains de ses engagements, dont le chef de l'opposition a cité, cet après-midi, une liste plutôt longue. Tout ceci me rappelle l'incident délicieux que raconte Daudet au sujet de Numa Roumestan. Après avoir reçu un de ses amis pendant une demi-heure environ, il fut terrifié d'entendre sa femme, qui était restée cachée derrière la porte, lui répéter quelques-unes des nombreuses promesses qu'il avait faites à son visiteur pendant la demi-heure d'entrevue. Je suppose, naturellement, que les relations entre les deux chefs ne sont pas celles de mari et femme. C'est une bonne chose que le chef de l'opposition ait agi ainsi. Toutefois, je tiens à faire une mise au point. Le public canadien, en partie à cause de sa bonne humeur, et en partie à cause d'un certain scepticisme justement acquis, est prêt à pardonner non seulement à ce Gouvernement mais à tout gouvernement, d'assez nombreux bris de promesses. Je dirai plus. Le chef de l'opposition a affirmé, cet après-midi, que l'opposition entendait astreindre le ministère à remplir toutes ses promesses. Voilà qui est injuste envers le pays. Je ne sais ce que je pourrai faire, monsieur l'Orateur, mais je sais que je ferai tout mon possible pour empêcher la réalisation de certains engagements contractés pendant la campagne électorale. Mieux vaut promesse rompue que méfait consommé. Certains de ces engagements sont irréalisables, et le Gouvernement serait bien avisé de le reconnaître dès le début. Certains d'entre eux étaient imprudents. L'honorable représentant de Dorchester a dit

[M. Bourassa.]

que la prudence et la politique conservatrice sont similaires et que la doctrine conservatrice dans la province de Québec est édictée sur la vertu cardinale de la prudence. Je conseille à mon jeune ami de se tenir en contact avec ses ministres et de leur rappeler cela, surtout lorsqu'ils voudront remplir certaines de leurs promesses. Toutefois il a été formulé certains engagements sincères et excellents. Je crois qu'il nous incombe, à quelque parti que nous appartenions, animés par un large esprit national et social, d'apporter notre concours au ministère dans ses efforts pour remplir ses engagements honorables qui profiteront réellement à la population de notre pays.

(La motion de M. Turnbull est adoptée.)

Sur la proposition de l'honorable M. Bennett, appuyée par M. Guthrie, il est ordonné que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

VOIES ET MOYENS

L'hon. R. B. Bennett (premier ministre et ministre des Finances) propose :

Que la Chambre se forme en comité jeudi prochain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

(Cette motion est adoptée.)

PRESIDENT DU COMITE GENERAL

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose :

Que M. Armand LaVergne, député pour le district électoral de Montmagny soit nommé président des séances de la Chambre en comité général.

(Cette motion est adoptée.)

AJOURNEMENT.—PROGRAMME DE LA SEANCE SUIVANTE

L'hon. M. BENNETT propose que la Chambre lève la séance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à mon honorable ami ce que nous allons faire demain?

L'hon. M. BENNETT: Hier, sur la prière de mon honorable ami, j'ai consenti à ce que fût différé son discours sur l'adresse. Je comptais aborder demain, du consentement de la Chambre, le projet de résolution relatif au chômage et les modifications proposées à la loi des douanes. Ces motions sont inscrites au *Feuilleton* pour demain; mais la Chambre n'en peut être saisie que de son plein consen-